

Discours politique et pratiques carcérales : le cas du retour des chaînes de forçats dans les États du Sud des États-Unis

Aurore Portet

En mars 1995, l'Alabama réintroduit les chaînes de forçats (*chain gangs*), suivi par la Floride et la Géorgie¹. Cette pratique consiste à enchaîner les condamnés par petits groupes et à les contraindre à effectuer des travaux pénibles à l'extérieur, le long des routes, des voies de chemin de fer ou encore dans les champs, sous la supervision de gardiens armés. Utilisée au début du XX^e siècle dans les États du Sud des États Unis, elle avait permis notamment de réaliser des chantiers publics à moindre coût, et de résoudre, temporairement, le problème du manque d'institutions en dur capables de prendre en charge les prisonniers (Dodge). Plus d'un demi-siècle après sa disparition, le retour de cette méthode d'un autre âge, qu'aucune urgence économique ne semble dicter, provoque immédiatement l'indignation générale. Pour les associations de défense des droits de l'homme, l'utilisation de chaînes va à l'encontre du 8^e amendement de la Constitution qui stipule qu'aucun « châtiment cruel et exceptionnel » (*cruel and unusual punishment*) ne peut être infligé, même à un prisonnier. De nombreux observateurs sont également choqués à la vue des cortèges de détenus entravés qui semblent parfaitement anachroniques dans le Sud contemporain. Comme le souligne d'emblée un journaliste du *New York Times* :

The image belongs more in the past than in the present: convicts, shackled together by leg irons, laboring by the roadside. Like Confederate widows, Yellow Dog Democrats and faded signs that say 'See Ruby Falls', the chain gang's era in Southern history seemed long gone. (*NYT* 26/03/95)

La pratique renvoie en effet à une période sombre de l'histoire de la région. Les chaînes de forçats avaient été rendues tristement célèbres par le récit autobiographique de Robert Elliot Burns, *I am a Fugitive from the Georgia Chain Gang*, publié puis adapté au cinéma en 1932. En exposant au grand jour les méthodes brutales, inhumaines et archaïques employées en Géorgie, ce témoignage avait fait de cette politique pénale le symbole de l'arriération et de la barbarie sudiste, contribuant ainsi à sa disparition (Lichtenstein, 194).

Compte tenu du poids symbolique des chaînes de forçats, comment expliquer leur réintroduction dans trois États du Sud, dans un contexte où les structures carcérales ne manquent pas, et où aucune raison impérieuse ne semble nécessiter le recours à une telle main d'œuvre ?

Punir

Pour les responsables de la réintroduction des chaînes de forçats, c'est-à-dire les élus locaux et l'administration carcérale, la nouvelle politique est avant tout une réponse extrême mais nécessaire au problème grandissant de l'ordre public. En contribuant à faire de la détention l'expérience la plus dure et la plus humiliante

¹ La pratique est également réintroduite dans l'Arizona et deux États du Middle West, le Wisconsin et l'Iowa (Dodge, 243), mais nous nous concentrerons ici sur les États du Sud.

possible, cette pratique a pour objectif de réduire le taux de récidive chez les détenus, qui travaillent douze heures par jour à entretenir les routes. Comme l'explique Ron Jones, le directeur de l'administration carcérale de l'Alabama : « They spend two or three months on a chain gang working all day, we may deter them. » (NYT 26/03/95). L'impact direct du programme est cependant limité par son échelle. Seule une petite fraction de la population carcérale est concernée, dans le cas de l'Alabama, 400 prisonniers sur un total de 20 000 (NYT 29/07/95). Mais l'expérience se veut pédagogique : elle sert d'enseignement à la fois pour les participants et pour les spectateurs, en particuliers les jeunes, plus facilement impressionnables. La visibilité du programme est renforcée par le choix d'uniformes blancs distinctifs, portant la mention « chain gang » en lettres noires (NYT 15/03/95). Les longues chaînes, qui entravent la marche des détenus reliés par petits groupes, renvoient un message fort : elles rappellent que toute transgression de la loi fait l'objet d'une sentence et expose à une peine sévère. Cette menace est d'autant plus réelle que les prisonniers enchaînés ne sont pas des meurtriers, mais de petits délinquants. L'administration carcérale ne peut, en effet, courir le risque d'exposer le public au comportement violent de détenus endurcis, condamnés à de lourdes peines, qui pour certains n'ont rien à perdre.

En donnant ainsi à la punition un aspect spectaculaire et une fonction exemplaire, la remise au goût du jour des chaînes de forçats est symptomatique d'un revirement complet de la culture pénale américaine. Dix ans plus tôt, en 1983, une première tentative de réintroduction des chaînes de forçats par l'Assemblée de Floride était passée complètement inaperçue (NYT, 05/06/83). À l'époque, un retour en arrière à une pratique déjà qualifiée de médiévale un demi-siècle plus tôt par Robert Elliot Burns (57) paraissait absurde. Portée par les professionnels du milieu carcéral, la théorie pénale dite moderne (*modern penal theory*, aussi appelée *penal welfarism*), objet d'un large consensus dès les années 1960, érigeait alors la réforme et le progrès comme norme, dans la grande tradition positiviste (Garland, 27-51). Mais au milieu des années 1990, le contexte a changé. L'idée que le problème de la délinquance doit être traité, en amont, en s'attaquant à ses causes sociales, et que les criminels peuvent être réhabilités et réinsérés, est dénoncée comme naïve et contre-productive. Le criminel n'est plus vu comme un sujet à rééduquer mais comme un danger à circonscrire. Dans ce cadre, la réintroduction des chaînes de forçats est une réponse excessive mais directe à la demande sécuritaire. Comme l'explique David Garland : « Forms of public shaming and humiliation that for decades have been regarded as obsolete and excessively demeaning are valued by the political proponents today precisely because of their unambiguously punitive character. » (9) À la vue des condamnés enchaînés, travaillant sur le bord des routes en uniformes blancs, tout est dit. Pas besoin de longs discours, le message se veut limpide : aucune concession ne sera faite dans la lutte contre la délinquance et aucun doute ne doit persister sur la détermination des élus à punir les criminels et protéger l'ensemble des citoyens.

Si une telle pratique paraissait inimaginable dix ou vingt ans plus tôt, c'est aussi que toutes les administrations carcérales sudistes étaient alors surveillées de près par la justice fédérale et sommées de respecter le 8^e amendement qui stipule qu'aucun « châtement cruel et exceptionnel » (*cruel and unusual punishment*) ne peut être infligé à un citoyen américain, même incarcéré. Sous l'impulsion des détenus, qui initient des recours collectif devant les tribunaux dès le début des années 1970, un standard minimum en termes d'hygiène, de soins, de sécurité ou encore d'espace est imposé, et relayé par une série de décisions judiciaires. Dans le cas de l'Alabama, l'ensemble du système carcéral est placé sous tutelle fédérale pendant

17 ans, jusqu'en 1988 (Dilulio 287-288). La Géorgie et la Floride, dont seule une partie de l'administration pénitentiaire est concernée, restent sous la supervision d'un juge jusqu'en 1985 et 1993 respectivement (Dilulio, Chilton). Le retrait progressif de la justice fédérale et le conservatisme croissant des décisions judiciaires laissent de nouveau le champ libre aux administrateurs. Symptomatique de cette tendance, le passage par le Congrès américain du *Prison Litigation Reform Act* de 1995, qui a pour objectif de désengorger les tribunaux en réduisant le nombre des plaintes futiles déposées par prisonnier, limite aussi considérablement les possibilités de se défendre contre des pratiques abusives (Chen). C'est ce relâchement qui rend possible le rétablissement des chaînes de forçats, parallèlement à tout un ensemble de mesures, en apparence moins déterminantes, mais qui ajoutées les unes aux autres remettent en question les droits fondamentaux des personnes incarcérées, et l'ensemble des privilèges qui étaient jusqu'alors considérés comme acquis, en échange d'une bonne conduite. La Géorgie, l'Alabama et le Mississippi, par exemple, interdisent l'accès à une télévision ou une radio, l'utilisation de matériel de musculation, la réception de colis pendant les fêtes, ou encore le droit d'acheter des cigarettes, des confiseries ou d'autres produits, c'est-à-dire tous les petits avantages qui agrémentaient le quotidien des prisonniers (*NYT* 26/03/95, 19/09/95, *AC*, 14/02/96).

Ces changements contribuent à définir une nouvelle norme : dans les limites de ce qui a été défini comme légal, en termes d'hygiène ou de sécurité, la détention doit être l'expérience la plus désagréable possible. Comme l'explique Ron Jones, dont les propos sont rapportés par un journaliste : « Mr. Jones said his chain gangs would be treated humanely, but not comfortably. » (*NYT* 26/03/95). Le manque de confort ou l'humiliation ressentie par les forçats sont donc acceptables car ils ne rentrent pas en compte dans l'évaluation de la constitutionnalité de la pratique.

Montrer

Libérés du joug fédéral, et encouragés dans ce sens par un durcissement général de la culture pénale et carcérale, les États du Sud qui réintroduisent les chaînes de forçats ont pour objectif de faire de la détention l'expérience la plus dure possible. Mais, pour rester dans les limites de la légalité, la pratique doit perdre au passage une bonne partie des éléments qui la définissaient.

En dépit des déclarations de leurs partisans, les chaînes de forçats modernes ne conservent en effet pas grand-chose de leur sens premier. À l'origine pragmatiques et essentielles à la modernisation du réseau routier, elles se présentaient comme la solution idéale pour concilier les objectifs punitifs et économiques des États Sudistes au début du XX^e siècle. Pour le gouverneur de l'Alabama, Fob James, fidèle à sa promesse électorale de réduire les dépenses tout en restant ferme à l'égard des criminels, l'utilisation de chaînes permet de diminuer le nombre de surveillants et d'alléger considérablement la facture pour le contribuable. En réalité, les économies réalisées sont bien moindres par rapport à l'investissement nécessaire : aux 17 000 dollars des 300 paires de chaînes achetées, s'ajoute le prix de la conception de toilettes spéciales permettant aux prisonniers enchaînés ensemble d'avoir un semblant d'intimité, et les frais médicaux occasionnés par la multiplication des accidents et des bagarres entre prisonniers (*Time* 15/05/95). Quant au travail effectué, il apparaît rapidement que la main d'œuvre sous qualifiée et encombrée par les chaînes ne peut réaliser que des tâches très basiques. Après plusieurs tentatives infructueuses, les prisonniers sont reconvertis dans le cassage de cailloux, une

activité sans intérêt économique puisque le gravier nécessaire à l'entretien du réseau routier est déjà fourni par une compagnie privée (NYT 29/07/95).

Quant à la dureté annoncée des conditions de vie et de travail, il est à souligner que, comme l'a démontré l'historien Alex Lichtenstein (2001), les chaînes de forçats étaient à l'origine une réforme progressiste qui visait à harmoniser et améliorer les conditions de détention des prisonniers en les replaçant sous la supervision des pouvoirs publics. Elles venaient alors se substituer à l'exploitation de la main d'œuvre carcérale par des entreprises privées. L'insalubrité décrite par Robert Elliot Burns et ses contemporains, les maladies, et le taux de mortalité de plus de 45 %, n'étaient pas propres aux chaînes de forçats mais concernaient l'ensemble du système carcéral sudiste (Dodge 262-3, *Time* 15/05/95). Ces problèmes ont progressivement disparu avec la modernisation des équipements et l'amélioration des conditions de vie des détenus, en réponse aux attaques de la justice fédérale. Des chaînes plus légères, par exemple, sont mises au point pour pallier le problème des irritations dues au frottement du métal sur la peau (*shackle poison*) et soulager les détenus. Les punitions corporelles ont également été interdites, ce qui complique considérablement le travail des surveillants qui cherchent à forcer les prisonniers les plus récalcitrants à travailler. Pour ne pas être accusés de violence physique, les administrateurs de l'Alabama mettent au point une stratégie qui consiste à placer les prisonniers en plein soleil et à leur attacher les mains en hauteur sur un poteau. Mais la méthode est jugée inconstitutionnelle dans le cadre d'un recours collectif auprès des tribunaux fédéraux (*Austin v. James*). En juin 1996, la justice contraint également l'administration pénitentiaire à supprimer les chaînes reliant les détenus entre eux, car elles sont considérées comme dangereuses. Anticipant un tel problème, la Floride opte, dès la réintroduction de la pratique en novembre 1995, pour des chaînes individuelles, afin de donner aux détenus une plus grande liberté de mouvement (NYT, 21/11/95).

Pour l'historien Timothy Dodge, le problème des chaînes, qui constituent un frein considérable au travail des prisonniers, se pose dès le départ. Leur utilisation est si irrégulière et difficile à prouver qu'il propose de parler de « road gangs » plutôt que de « chain gangs » (243). Pourquoi, alors, choisir de ramener une telle méthode pénale ? Sans entraves, les chaînes de forçat ne sont qu'une simple forme de travaux forcés à l'extérieur de la prison, une pratique courante et constante dans les États du Sud de la colonisation jusqu'à aujourd'hui. En Floride, par exemple, les « inmate squads » ou « inmate crews », des équipes composées de détenus, sont chargées du nettoyage de la voirie, ou de la construction de nouvelles prisons, sous la surveillance de gardiens armés (*Annual Reports*). Quelle est la particularité, alors, des chaînes de forçats ? Ce que donnent à voir l'Alabama, la Floride et la Géorgie, c'est le nom d'une pratique rendue célèbre par l'histoire de Robert Elliot Burns et l'image qui en a été immortalisée par le cinéma hollywoodien, avec des films comme *Cool Hand Luke* (1967) ou plus récemment *O Brother Where Art Thou* (2000). Associées au folklore hollywoodien et à la culture populaire américaine, les chaînes de forçats ont une valeur ajoutée qui se mesure en termes de spectacle, dont les représentations en plein air sont savamment orchestrées pour plaire à toute la famille. Un journaliste décrit les premières réactions des passants : « Cars stop along the side of the road, and mothers with babies get out to watch. A Limestone County school bus passes by, and the children press their faces to the window. » (*Time* 15/03/95)

Choquer

Dans la mise en scène offerte au public par l'administration pénitentiaire, il est facile de voir une scène d'un autre âge :

In Alabama, highway gangs were reinstated to great fanfare. The debut [...] was staged like a Sunday picnic. A tent was erected where reporters could sip cold lemonade in shaded comfort while the prisoners struggled under 10-pound sledgehammers in the blazing sun. (NYT, 17/09/95)

Si la superposition d'une scène joyeuse digne d'un pique nique dominical et de la souffrance des prisonniers peut mettre mal à l'aise, elle semble provoquer un plaisir non dissimulé chez certains spectateurs. Une femme blanche d'un certain âge s'exclame ainsi : « I love seeing 'em in chains. They ought to make them pick cotton. » (NYT, 17/09/95). Le rapprochement entre les forçats et les esclaves n'est pas seulement le fruit de l'imagination débordante des nostalgiques du Sud glorieux de la suprématie blanche. Comme l'a montré Alex Lichtenstein dans son ouvrage, *Twice the Work of Free Labor*, après la guerre de Sécession, les travaux forcés sont explicitement utilisés comme une nouvelle forme de soumission et d'asservissement (*re-enslavement*) des minorités nouvellement émancipées. Le passage de Codes des Noirs, puis des lois Jim Crow, qui institutionnalisent la répression, remplissent les prisons d'anciens esclaves, condamnés pour des infractions la plupart du temps mineures. Cette nouvelle source intarissable de main d'œuvre bon marché et corvéable à merci remplit idéalement le vide créé par l'abolition de l'esclavage. La division raciale du travail ainsi établie persiste tout au long de la première moitié du XX^e siècle : les travaux physiques et répétitifs effectués à l'extérieur sont généralement réservés aux prisonniers noirs, alors que les blancs travaillent dans des ateliers à l'élaboration des matières premières comme le coton et le métal (Dodge).

Si ce retour, même symbolique, au Sud de la ségrégation raciale flatte la nostalgie des électeurs réactionnaires, il fait surtout craindre une publicité négative pour une région qui a beaucoup travaillé à racheter son image. De nombreuses voix s'élèvent contre la réintroduction des chaînes de forçats. Dans l'Alabama, les entrepreneurs manifestent par exemple leurs craintes quant aux représailles économiques à venir (*Time* 15/03/95). En Floride le directeur de l'administration carcérale, Harry K. Singletary, lui-même afro-américain, n'hésite pas à afficher son mépris pour la politique qu'il est chargé de mettre en place (NYT, 21/11/95). À l'origine du scandale, les politiciens assument, quant à eux, la provocation et reprennent à leur compte une autre tradition sudiste, celle du démagogue gesticulant, prêt à tout pour faire parler de lui, en bien ou en mal. À la manière de George Wallace qui, en 1962, avait attiré l'attention des télévisions nationales en bloquant lui même l'entrée de l'université pour s'opposer à son intégration raciale, le gouverneur de l'Alabama, Fob James, multiplie les prises de positions réactionnaires. Une loi protégeant les enseignants qui distribueraient des fessées à leurs élèves lui vaut ainsi un passage télévisé sur « CBS Evening News ».

L'attitude du gouverneur de l'Alabama est caractéristique des difficultés d'adaptation rencontrées par les politiciens conservateurs sudistes à la fin du XX^e siècle. Successeur Démocrate de George Wallace au poste de gouverneur en 1979, Fob James collabore alors avec le juge fédéral Robert E. Warner à la réforme des prisons. Réélu de justesse en tant que Républicain en 1995, il s'applique, à l'inverse, à défier délibérément la justice, dont il traite les représentants de « pygmy-headed, pea-brained so-called jurists » et prend leur contrepied sur tous les fronts : l'érection

de croix sur les terrains appartenant au gouvernement, ou encore la défense de la prière à l'école ou dans les salles d'audience (*NYT* 03/09/95). La réintroduction des chaînes de forçats, une revanche sur les années de tutelle fédérale, est une posture politique provocante qui lui permet de concilier les aspirations très différentes de ses anciens électeurs Démocrates, traditionalistes et réactionnaires, et de sa nouvelle famille Républicaine, attirée par ses promesses de réduction budgétaire et de sévérité carcérale. Elles sont, dans ce contexte, une véritable béquille électorale, dont profite également le gouverneur de la Géorgie, Zell Miller, un Démocrate en difficulté lors de sa réélection de 1995, et le Républicain Charlie Crist, dont la carrière décolle après qu'il a été à l'origine de leur réintroduction en Floride (*AC*, 15/11/95, *NYC* 16/11/2009).

Les États-Unis ont évolué, ces vingt dernières années, vers une plus grande sévérité à l'égard des criminels. Dès les années 1990, les réformes pénales et carcérales, que les élus soient Démocrates ou Républicains, s'orientent vers des mesures punitives, plutôt que des politiques d'éducation ou de réhabilitation des détenus. Dans ces conditions la définition du conservatisme change. Dans le domaine pénal, seul un certain degré de surenchère peut permettre de différencier un libéral d'un conservateur. Le directeur de l'administration pénitentiaire de la Géorgie, Allen Ault, renvoyé quelques jours après le début du deuxième mandat du gouverneur Zell Miller, explique le réalignement qui est en train de se produire: « I've always been thought of as a conservative, but now, since I don't believe in chain gangs, I'm a liberal. » (*AC*, 20/11/1995). Les limites partisans entre Démocrates sudistes et Républicains sont par ailleurs remises en question pendant cette même période, comme le montre la désaffection des gouverneurs Fob James, ou Zell Miller, qui changent de parti pour rejoindre celui de George Bush. La véritable utilité d'une politique extrême, comme celle des chaînes de forçats, est alors de proposer, au sein d'un consensus sécuritaire et d'un flou partisan, une nouvelle frontière pour distinguer les libéraux des conservateurs. Dans une région où les codes sont temporairement brouillés, elles sont un repère essentiel pour les politiciens qui cherchent à marquer leur camp et y rassembler leur coalition électorale.

Le retour des chaînes de forçats joue, dans le Sud des États-Unis, un rôle symbolique et politique fort, qui dépasse de loin les simples données statistiques de sa pratique. Si leur réussite était mesurée en termes de durée ou d'impact sur les prisonniers, le bilan serait celui d'un échec complet. Dans l'Alabama, compromise d'emblée par un ensemble de restrictions légales et pratiques, la dénomination officielle de « chain gang » disparaît avec la suppression des chaînes collectives en 1996. L'expérience se poursuit malgré tout jusqu'en octobre 1999 (*NYT* 21/06/96; Dodge, 243). En Géorgie, la proposition de réintroduction rencontre l'opposition du nouveau directeur de l'administration carcérale, Wayne Garner (*AC*, 03/02/96), et en Floride, le choix se porte finalement sur le nom de « restricted labor squads ». Cet abandon se fait si discrètement qu'un article rédigé sur le sujet en 2000 (Anderson) parle de la pratique comme si elle existait encore et conclut : « the future looks grim for Alabama chain gang prisoners. » C'est que le succès médiatique et politique des chaînes de forçats a survécu à leur disparition. Ainsi l'échec initial de la réforme introduite par Charlie Crist en Floride, n'empêche pas le surnom de « Chain Gang Charlie » de le suivre dans toutes ses campagnes électorales, et de faire de lui un candidat potentiel à la vice-présidence en 2008 (*NYT*, 22/05/08). À ses détracteurs qui l'accusent d'être trop modéré, il réplique: « I'm as conservative as any governor. I'm chain gang Charlie. I'm pro-gun. I'm pro-life. ». Il place donc, quinze ans plus tard,

la réintroduction des chaînes de forçats sur le même plan que son positionnement par rapport aux armes à feu et à l'avortement. Plus qu'une simple pratique carcérale, elle est considérée comme le gage d'une fermeté sans faille à l'égard des criminels et intronisée comme l'une des trois valeurs centrales définissant l'archétype du conservateur moderne (*Tampa Bay*, 12/08/2009).

Sources

Articles de journaux, blogs politiques et rapports (classés par date) :

Les abréviations utilisées dans le corps du texte correspondent respectivement au *New York Times* (NYT) et à l'*Atlanta Constitution* (AC).

"Lawmakers in Florida House Vote to Restore Chain Gangs." *New York Times*, 5 juin 1983.

Florida Department of Corrections. *Annual Report 1987-88*. Tallahassee : Florida DOC, 1988.

Florida Department of Corrections. *Annual Report 1989-90*. Tallahassee : Florida DOC, 1990.

Bragg, Rick. "Chain Gangs to Return To Roads of Alabama." *The New York Times*, 26 Mars 1995.

Cohen, Adam. "Dispatches : Back on the Chain Gang." *Time*, 15 mai 1995.

"Topics of The Times; Cruel and Unusual." *The New York Times* 28 Mai 1995.

"Alabama to Make Prisoners Break Rocks." *The New York Times* 29 Juillet 1995.

Raines, Howell. "Editorial Notebook; A Genius of Bad P.R.." *The New York Times*, 3 Septembre 1995.

Cohen, Adam. "Fob James : A Governor with a Mission." *Time*, 4 septembre 1995.

Staples, Brent. "The Chain Gang Show." *The New York Times*, 17 Septembre 1995.

Navarro, Mireya. "Florida to Resume Chain Gangs; Rules on Shackles Are Criticized." *The New York Times*, 21 Novembre 1995.

Witt, Karen De. "Crowded Jails Spur New Look at Punishment." *The New York Times*, 25 Décembre 1995.

Melvin, Don. "House Bill OKs Using Chain Gangs". *Atlanta Constitution*, 3 février 1996: 1C.

Cook Rhonda."Hard Time Gets Even Harder." *Atlanta Constitution*, 14 février 1996: 2B.

"Chain Gangs For Women Cause Furor." *The New York Times*, 28 Avril 1996.

"Chain Gangs Are Halted In Alabama." *The New York Times* 21 Juin 1996.

Mitchell, Alison. "President Designates A Monument Across Utah." *The New York Times*, 19 Septembre 1996.

Goodnough, Abby, 'Florida's New Governor Steps Outside the Jeb Bush Mold', *The New York Times*, 19 avril 2007.

Caputo, Marc. 'Ring, ring. The new conservative Charlie Crist is calling', *Tampabay.com*, 12 août 2009. <http://blogs.tampabay.com/buzz/2009/08/ring-ring-the-new-conservative-charlie-crist-is-calling.html> [accédé 3 Janvier 2010].

Zernike, Kate. "Governor Crist Becomes a Right-Wing Target." *The New York Times*, 16 Novembre 2009.

Nagourney, Adam. "McCain Looks to Fill Ticket, and 3 Hopefuls Step Up." *The New York Times*, 22 Mai 2008.

Monographies et articles de revues

- Anderson, James F., Laronistine Dyson, et Willie Jr Brooks. "Alabama Prison Chain Gangs: Reverting to Archaic Punishment to Reduce Crime and Discipline Offenders." In *Western Journal of Black Studies*, 2000.
- Burns, Robert E. *I Am a Fugitive from a Georgia Chain Gang!* Amherst, Virginia : Vanguard, 1932.
- Chen, Cindy. "The Prison Litigation Reform Act of 1995: Doing Away with More than Just Crunchy Peanut Butter." *St. John's Law Review* Winter 2004.
- Chilton, Bradley Stewart. *Prisons Under the Gavel: The Federal Court Takeover of Georgia Prisons*. Columbus: Ohio State University Press, 1991.
- Dilulio, John J, éd. *Courts, Corrections, and the Constitution: The Impact of Judicial Intervention on Prisons and Jails*. New York: Oxford University Press, 1990.
- Dodge, Timothy. "State Convict Road Gangs in Alabama." in *The Alabama Review: A Quarterly Journal of Alabama History*. Auburn, Alabama: 53.4, October 2000: 243-270.
- Garland, David. *The Culture of Control: Crime and Social Order in Contemporary Society*. Chicago: University Of Chicago Press, 2002.
- Lichtenstein, Alex. "The Private and the Public in Penal History : A Commentary on Zimring and Tonry." In *Punishment & Society*. Volume 3, 2001: 189-196.
- Lichtenstein, Alexander C. *Twice the Work of Free Labor: The Political Economy of Convict Labor in the New South*. London: Verso, 1996.
- Zimmerman, Jane. "Penal systems and penal reforms in the South since the Civil War." Ph.D. Dissertation, University of North Carolina, 1947.

Décision de justice

Austin v. James, 95 C.V. 637 (M.D. Ala.1995).

Filmographie

- Coen, Joel. *O'Brother Where Art Thou*. États Unis, 2000, 108 min.
- Leroy, Mervyn. *I am a Fugitive from a Chain Gang*. États Unis, 1932, 93 min.
- Rosenberg, Stuart. *Cool Hand Luke*. États Unis, 1967, 126 min.